

**RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le Postulat Grégory Devaud et consorts -
Quel bilan le Conseil d'Etat et les principaux partenaires (Swissolympic, CIO, sites hôtes)
dressent-ils des JOJ ? (20_POS_183)**

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 1^{er} décembre 2025 à la Salle Romane, Parlement cantonal, rue Cité-Devant 13, à Lausanne. Elle était composée de Mme Sabine Glauser Krug, de MM. Grégory Bovay, Jean-François Cachin, Nicolas Suter, Cédric Echenard, Yves Paccaud, Alberto Mocchi, Jean-François Thuillard, sous la présidence de Mme Circé Fuchs, confirmée dans son rôle de présidente et rapporteuse.

Mme Christelle Luisier Bordard (présidente du Conseil d'Etat) était accompagnée de MM. Cédric Bovey (chef du SEPS) et Julien Echenard (adjoint SEPS, délégué cantonal au sport populaire et associatif).

M. Jérôme Marcel, secrétaire de la commission, a établi les notes de séances. Il était accompagné de M. Antoine Meyer (stagiaire SGC).

2. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

La présidente du CE relève que cet événement a été exceptionnel sur le plan populaire, du rayonnement du Canton, de la promotion du sport, de la cohésion sociale, et même sur le plan environnemental où une prise de conscience a été faite quant aux efforts qui peuvent être faits – et implémentés dans d'autres manifestations à l'instar de la Fête fédérale de gymnastique où les questions de durabilités étaient essentielles. Avec également cette idée d'avoir un héritage concret de cet événement, comme la Vaudoise Arena ou le Vortex, la piste de ski alpin des Diablerets, ou Spark – un projet de promotion du mouvement auprès de la jeunesse. Des structures dédiées comme la Fondation Vaud Génération Champions pour mieux accompagner les athlètes tout au long de leur parcours, ou encore la création de la Fondation Lausanne Capitale Olympique, qui réunit le CIO, le Canton et la Ville, et constitue désormais un guichet unique pour les acteurs souhaitant collaborer avec la région, notamment les fédérations internationales.

Tout cela dans le cadre d'un budget qui a été maîtrisé, d'une gouvernance qui a fait ses preuves. Beaucoup de choses ont démarré avec les JOJ et ont pu être implémentées dans le cadre de la vision globale du sport – notamment le Concept cantonal du sport (vision stratégique à quinze ans) et du contre-projet voté par le Grand Conseil à l'initiative, avec des mesures d'un côté et des crédits-cadre pour les infrastructures de l'autre, ainsi que ce qui a été ajouté par le Parlement sur les manifestations sportives.

Il est difficile d'être ultra novateur dans le cadre contraignant des exigences du CIO, bien qu'on ait essayé de le faire avec un minimum de nouvelles infrastructures, d'avoir une notion de durabilité dans les esprits. Ce qui a manqué lors de cet événement c'est que le monitoring n'a pas été imaginé dès le début : quand il a fallu reprendre toutes les données, il a été difficile de réunir les indicateurs utiles pour savoir ce qui avait bien marché ou non, les impacts durables, etc. Dans le cadre de l'élaboration

en cours, la stratégie des manifestations va se décliner via des objectifs s'appuyant sur des indicateurs qui s'inscrivent dans la durée. Les JOJ intégraient la notion d'héritage, mais le monitoring n'était pas prévu dans le cadre de la manifestation. Dans l'idée de pouvoir dupliquer les bonnes pratiques, respectivement modifier ce qui pourrait être amélioré.

Le chef du SEPS ajoute que le type d'indicateurs pour le monitoring des grandes manifestations est important pour un suivi fin : il est en effet difficile de comparer, par exemple au niveau du bilan carbone, des manifestations aussi différentes que les JOJ ou la Fête fédérale de gymnastique. Il faut aller plus dans la finesse dans les indicateurs pour adapter les manifestations qu'on souhaite soutenir. Un des points d'amélioration qu'on retire de cette expérience, lorsqu'on soutient des manifestations, est de mieux définir nos attentes et d'avoir des canevas d'indicateurs.

L'adjoint SEPS ajoute à ce sujet qu'un des indicateurs qui manque dans le bilan des JOJ est l'impact économique précis. Car il faut à cette fin planifier le rapport post-événement en amont. Ce n'était bien sûr pas un événement qui avait pour mission première d'apporter un impact économique, mais c'est un manque.

3. POSITION DU POSTULANT

Le postulant a transmis sa position par courrier, qui est lu par la présidente :

« Beaucoup d'eau a coulé sous les ponts depuis les JOJ et le dépôt de mon postulat. Néanmoins et à la lecture de ce rapport très complet, je me permets une métaphore cycliste pour indiquer que ce rapport boucle la boucle.

Il est réjouissant de constater encore une fois que depuis les JOJ et ce postulat, l'initiative pour une politique sportive ambitieuse a abouti, respectivement qu'un énorme travail a été réalisé par le service de l'éducation physique et du sport entre autres, mais également par l'ensemble des entités concernées de près ou de loin par l'activité physique et le sport et bien sûr par le gouvernement dans sa force de proposition et par le Grand Conseil par sa force de décision ainsi que par les compléments apportés au projet de décret répondant l'initiative, notamment en lien avec un soutien massif aux événements sportifs et aux manifestations.

Je suis très heureux que ces deux points que sont les JOJ et l'initiative aient permis d'établir un programme ambitieux pour le soutien à l'activité physique et au sport et en particulier pour les événements, et notamment dans le cadre de principes importants à tenir compte lors de tout événement sportif. J'entends par là les questions aujourd'hui fondamentales de mesures prise en faveur de l'environnement et du climat permettant de rassurer les différentes O.N.G. actives dans ce domaine et donc de permettre la mise sur pied sereine de tels événements. Je suis également très heureux de constater que pour chaque grand événement futur, la question de l'activation puisse être prise en compte en particulier sur le plan social et sur le plan économique. Plus que des paroles il est important qu'un événement puisse réellement être un formidable activateur d'une politique publique allant de la formation et des écoles en passant par les infrastructures et finalement débouchant sur des planifications stratégiques et globales de promotion du ou des sports concernés.

Je n'ai donc évidemment pas grand-chose à rajouter à cet excellent rapport et me plaît à constater que le travail, j'imagine important à sa rédaction a permis aussi de prendre un peu de recul, respectivement de coucher sur papier, les différents points que j'évoque dans mon postulat à savoir :

Les relations renforcées avec Swiss Olympic, l'Office fédéral du sport et le Comité international olympique, qui semblent être une évidence dans notre canton, au vu de la présence du CIO et de nombreuses fédérations, mais qui se traduit ici en une véritable reconnaissance des points réalisés et de partenariats futurs.

Ensuite, et pour ce qui concerne l'héritage matériel et matériel des JOJ, les nombreuses entités citées démontrent effectivement que cet événement a joué pleinement son rôle d'activateur. Nous laissant aujourd'hui des structures performantes, tant du point de vue associatif que matériel. Et je pense bien sûr à l'entier des infrastructures citées dans le tableau en page huit.

En ce qui concerne la participation des écoles à cet événement, il est primordial que les élèves de et les jeunes de tout notre Canton puissent être associés de près ou de loin, à des plans d'activation et d'héritage, des événements garantissant d'une part, une appropriation dudit événement, respectivement de vocations et une motivation accrue à se mouvoir et après pratiquer une activité physique et sportive.

Pour l'aspect de l'organisation et la gouvernance, là aussi d'excellents exemples sont à retirer pour la constitution même de comités d'organisation, d'associations ou de toute autre gouvernance entendant par-là de bonne gouvernance de projets futurs.

Enfin ce qui concerne les aspects environnementaux et sécuritaires, là aussi l'on peut quasiment considérer cet événement comme d'ores et déjà un guide des bonnes pratiques pour de futurs en particulier en termes de transports, de choix des sites, de valorisation des infrastructures existantes et de partenariats avec les différentes entités sécuritaire de notre canton et de notre pays.

En conclusion et comme dit précédemment, j'ai bien cherché à identifier un point de vigilance ou d'amélioration contenu dans ce rapport, mais pour constater qu'il est parfaitement exhaustif, respectivement et à l'heure où l'on se trouve que l'État respectivement les communes et les différents acteurs du monde du sport ont tout en main avec les révisions légales et les différents projet de décret et crédit cadre déjà votés pour entrevoir l'avenir dans des perspectives ambitieuses, audacieuses extrêmement positives. Rappelons encore que tout Etat ayant massivement investi dans l'activité physique et le sport s'est vu ensuite gratifié d'une diminution des coûts de la santé. Au vu des difficultés budgétaires de notre pays et de notre canton, souhaitons que cela puisse déployer tous ses effets dans les meilleurs délais.

Finalement et comme ancien député et au vu du rapport et du temps passé et des différents de décision prises jusqu'ici, je suis presque gêné de faire se rassembler une commission pour le traitement de celui-ci ne pouvant d'autant plus pas y participer, mais je remercie toutes celles et ceux ayant joué de près ou de loin un rôle allant dans le sens d'une politique sportive ambitieuse pour notre Canton. »

4. DISCUSSION GENERALE

Une députée estime que les JOJ ont été une bonne surprise mais se demande tout de même s'ils ont aidé à augmenter le nombre d'augmentation dans les différents clubs sportifs mais aussi se questionne sur l'avenir de ce type de compétition avec le réchauffement climatique et le manque croissant d'enneigement.

Un député se félicite que ce type de compétitions permette de mettre en avant notre canton, nos sites touristiques. Il constate également une grande capacité d'organisation de ce type d'événements sur notre territoire.

Un autre député constate que les JOJ ont été un accélérateur de construction d'infrastructures et est très satisfait de la coopération intercantonale et internationale avec la France qui y a été réalisée.

Enfin un député relève que les JOJ ont permis de mettre en avant notre capacité à accueillir des événements importants tout en restant dans un état d'esprit populaire. Il ajoute que par suite des JOJ, le Canton a accueilli d'autres grands événements sportifs comme la Fête fédérale de gymnastique ou encore des étapes du Tour de France.

La présidente du CE relève, concernant l'enneigement, que c'est une question importante pour l'avenir. En effet, ni les Préalpes ni le Jura pourront accueillir ce type d'événement sur la durée sauf

des activités tel que le patinage artistique ou encore la cérémonie d'ouverture. Dans le domaine du tourisme quatre saisons, le vélo est mis en avant dans certaines régions, tant pour certaines courses que pour des épreuves importantes comme le Tour de France féminin en été 2026. S'agissant des impacts sur le sport, il n'y a pas un ruissellement automatique entre grandes manifestations sportives et pratique populaire bien que toute action en lien avec le sport le favorise. Le grand défi est de transformer cette activation du moment autour d'un grand événement par la pérennisation de pratiques. Cela passe également par des infrastructures mais ce n'est qu'un élément au côté de la valorisation du sport d'élite et populaire. Les JOJ ont permis d'accélérer les infrastructures et la fédération de certains acteurs tels que Vaud génération champions ou encore La Fondation Lausanne Capitale olympique (FLOC). S'agissant de la stratégie d'accueil des manifestations sportives, l'accent sera de plus en plus mis sur le spectacle en lui-même, mais également les effets à moyen terme.

5. LECTURE DU RAPPORT DU CONSEIL D'ETAT

A la lecture du rapport, quelques questions ont été posées.

Au point **1. Bilan des JOJ- Sites hôtes, Swiss Olympic et CIO**, une députée s'étonne du record de participation, vu la cherté de la Suisse. Elle se demande également si l'emprunte carbone inclut également le déplacement des délégations jusqu'en Suisse.

L'adjoint SEPS explique que le CIO prend en charge les frais de déplacement, et la construction du Vortex a permis de les accueillir dans de très bonnes conditions. Il n'y avait pas de contraintes financières pour les athlètes. Les quotas dans les différents sports sont définis par les fédérations internationales – s'ils augmentent on est amené à accueillir plus de personne. S'agissant du bilan carbone, le point 4.1 précise qu'il s'agit du côté incompressible de l'effort sur lequel on a peu pris. Par contre, s'agissant des déplacements internes entre les sites, cela s'est fait avec les transports publics – un élément unique à ce jour et qui le reste pour le moment. La difficulté réside cependant dans le déplacement du matériel et du staff.

Au point **2.1 Héritage matériel**, une députée, s'agissant de la coopération transfrontalière avec la France et l'utilisation gratuite des infrastructures françaises par les athlètes suisses, se demande si la réciprocité est de mise.

A ceci, l'adjoint au SEPS explique que les installations de saut à ski installés sur le territoire français ont été soutenu financièrement par le Canton. Dès lors, il est stipulé dans la convention que nous pouvions les utiliser pendant un certain nombre d'années, évitant ainsi de devoir construire ce type d'infrastructures sur notre territoire.

La présidente du CE ajoute que dans le crédit-cadre, il est prévu la possibilité de travailler à l'intercantonal laissant ainsi des portes ouvertes lorsque cela fait sens en termes de bassin de population.

Au point **3.1 Impacts économiques et touristiques**, un député demande une précision sur les « Prestations en nature de partenaires » à hauteur de 10,8 millions.

L'adjoint SEPS explique qu'il s'agit essentiellement des partenaires commerciaux. Il donne l'exemple de Swisscom ayant mis en place le système de télécommunication.

Enfin, au point **5.2 Coopérations inédites : sport, culture et territoires réunis**, une députée s'étonne que la Vallée de Joux ne soit pas stipulée dans le Partenariat ville-montagne.

L'adjoint SEPS explique qu'il s'agit d'un oubli d'édition. Dans la Vallée-de-Joux, les JOJ ont permis une grande identification et enthousiasme lors de cet événement qui a marqué les souvenirs. Cela a créé un véritable dynamisme qui perdure autour d'une course de ski de fond, par exemple.

6. RECOMMANDATION DE LA COMMISSION

A l'unanimité de ses membres, la commission recommande au Grand Conseil d'accepter le rapport du Conseil d'Etat.

Bex, le 23 avril 2026

La rapporteuse :
(signé) *Circé Fuchs*